

**portant règlementation de la circulation et du  
stationnement à l'occasion de la course de caisses à savon**

**Le maire de la commune de Seppois-le-Bas,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,**

**Vu la demande du 7 avril 2026 présentée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Seppois-le-Bas tendant à organiser une course de caisses à savon le dimanche 03 mai 2026 ;**

**Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité lors de cette manifestation,**

**Vu l'intérêt général,**

**ARRÊTE**

**Article 1 :** A l'occasion de la 2ème course de caisses à savon qui se déroulera à Seppois-le-Bas, la circulation de tous véhicules sera interdite, le dimanche 03 mai 2026 de 8h à 18h, dans les rues ou portions de rues suivantes :

- Rue du Général Jacques Pol ;
- Rue du Général Bataille ;
- Rue du Château dans sa portion comprise entre la Place du Marché et la rue du Général Bataille ;
- Place du Marché.

**Le stationnement des véhicules sera interdit dans ces mêmes rues de 8h à 18h.**

**Article 2 :** Les parkings de la Place du Marché seront interdits au stationnement du samedi 02 mai 2026 à partir de 9h au dimanche 03 mai 2026 à 20h.

**Article 3 :** Des barrières de sécurité et des zones de protection seront installées pour prévenir tout accident. Les organisateurs sont chargés de veiller à l'observation stricte des dispositions du présent arrêté et de mettre en place la signalétique correspondante.

**Article 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ces interdictions ne s'appliquent pas aux services d'incendie, de secours et de gendarmerie.

**Article 6 :** Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame la Sous-Préfète d'Altkirch ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie ;
- Monsieur le Chef de Brigade Verte du Haut-Rhin ;
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers du C.I.S. de la Largue ;
- Monsieur le Chef d'Agence Territoriale Routière du Sundgau d'Altkirch ;
- Le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Seppois-le-Bas ;
- Le Président de la Fédération Inter Régionale de Caisse à Savon (FIRCAS).

Fait à Seppois-le-Bas, le 15/04/2026

Le Maire, Maurice BARNABE

